



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 35
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 0
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 26.017/E

OBJET : FIXATION DES MAJORATIONS DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

SEANCE DU 07/04/2026

LE MARDI SEPT AVRIL DEUX MILLE VINGT-SIX A 19H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER,	Madame Valérie RAGOT,	Monsieur Nicolas DOHIN,	Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER,	Madame Nathalie DO HUU,	Monsieur Eric ADAM,	
Madame Nathalie ALCARAZ,	Monsieur Dominique SERGI,	Madame Sylvia CAMEIRA,	
Monsieur Timotée DAVIOT,	Madame Françoise JUNGFER BOUVIER,	Monsieur Serge BADENS,	
Monsieur Eric BASSET,	Madame Claudine ROSSIGNOL,	Madame Elisabeth FALOU,	
Monsieur Dominique EBLÉ,	Monsieur Serafino SERRAVALLE,	Madame Stéphanie AUFFRAY,	
Madame Catherine CHABOSSON,	Madame Atidel MEHANNECHE,	Monsieur Guillaume PEYTAVIN,	
Madame Laure MARTELLA MALRIEU,	Monsieur Johnny PALMA,	Monsieur Nicolas COURTOT,	
Madame Lydia GAUGIN,	Madame Nelly OBAMBI,	Monsieur Nicolas HOUNTON BACCHIERI,	
Monsieur Jean-Michel MATHY,	Madame Francine BOBOT,	Monsieur Jérôme RITTLING,	
Madame Fabienne MEURICE,	Monsieur David FÉROT,	Madame Audrey LEPAGE,	
Madame Myriam MONDON			

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél : 01 69 39 59 59 - Fax : 01 60 46 30 59 - Courriel : monseulemair@mairiebrunoy.fr - www.brunoy.fr
Tous droits réservés. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission de la Ville de Brunoy est formellement interdite.

SEANCE DU 07/04/2026

OBJET : FIXATION DES MAJORATIONS DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Le Conseil municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les dispositions des articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1 et R. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2123-22 du CGCT relatif aux majorations d'indemnité de fonction pouvant être attribuées aux élus municipaux,

VU la délibération du Conseil Municipal n°26.016/E du 7 avril 2026 fixant le montant des indemnités de fonction des élus,

CONSIDERANT qu'en application de l'article L2123-22 du CGCT, modifié par l'article 92 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, les majorations prévues par cet article font désormais l'objet d'un vote distinct qui peut avoir lieu lors de la même séance,

CONSIDERANT que la commune est chef-lieu de canton,

CONSIDERANT que la commune a reçu au cours des exercices 2023, 2024 et 2025 la dotation de solidarité urbaine,

Après en avoir délibéré,

ADOpte

28 Voix Pour, 4 Voix Contre, 3 Abstentions

SEANCE DU 07/04/2026

OBJET : FIXATION DES MAJORATIONS DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

ARTICLE 1 : **DECIDE** d'attribuer la majoration de 15 % au titre de commune chef-lieu de canton, étant précisé que cette majoration s'applique sur le taux de la strate réelle fixée par la délibération susvisée, à l'indemnité du Maire et des Adjoints.

ARTICLE 2 : **DECIDE** d'attribuer la majoration en tant que commune attributaire de la dotation de solidarité urbaine au titre de laquelle les indemnités de fonctions peuvent être votées dans les limites correspondant à l'échelon immédiatement supérieur à celui de la population des communes visé à l'article L. 2123-23 en fixant le montant des indemnités majorées dans les conditions suivantes :

- Maire : taux de la strate supérieure pour majoration de la DSU : 110 %
- Adjoints : taux de la strate supérieure pour majoration de la DSU : 44 %
- Conseillers Municipaux délégués / Vice-président de commission : taux de la strate supérieure pour majoration de la DSU : 44 %

ARTICLE 3 : **DIT** que les indemnités du Maire et des Adjoints au Maire, prévues à l'article 4 de la délibération du Conseil Municipal n°26.016/E du 7 avril 2026 sont majorées, au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine versée à la Commune et cumulé avec la majoration de chef-lieu de canton (+ 15%), en appliquant la formule suivante :

Pour le Maire :

Taux plafond de la strate supérieure (110) X par le pourcentage de l'indemnité fixée (70%), le tout divisé par le taux plafond de la strate (90) + la majoration chef-lieu de canton (15 % de l'indemnité brute mensuelle)

Pour les Adjoints au Maire :

Taux plafond de la strate supérieure (44) X le pourcentage de l'indemnité fixée (21 %), le tout divisé par le taux plafond de la strate (33) + la majoration chef-lieu de canton (15 % de l'indemnité brute mensuelle)

ARTICLE 4 : **DIT** que les indemnités des Conseillers Municipaux délégués / Vice-président de commission, prévues à l'article 4 de la délibération du Conseil Municipal n°26.016/E du 7 avril 2026 sont majorées, au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine versée à la Commune, en appliquant la formule suivante :

Taux plafond de la strate supérieure (44) X le pourcentage de l'indemnité fixée (10,18 %), le tout divisé par le taux plafond de la strate (33).

SEANCE DU 07/04/2026

OBJET : **FIXATION DES MAJORATIONS DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

ARTICLE 5 : DIT que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et versées mensuellement.

ARTICLE 6 : DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

ARTICLE 7 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux à compter de sa publication.

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 08/04/2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine


Bruno GALLIER



Le Secrétaire de séance


Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 09/04/2026

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 26.017/E

Objet de l'acte : FIXATION DES MAJORATIONS DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique / 5 - Regime indemnitaire

Transaction Préfecture : 091-219101144-20260407-BRU_DE_25674_1-DE

Date de l'acte : 07/04/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_25674_1

Date de réception en Préfecture : 08 avril 2026